UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

Adopté par les étudiant(e)s du cours, le_____ 2024

HIS2210-20	INTRODUCTION À L'HISTOIRE DU MOYEN ÂGE
Numéro du cours	Titre du cours

A-2024	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

AUBÉ-PRONCE, JEAN-FÉLIX	CLIQUEZ ICI	aube-pronce.jean-felix@uqam.ca	CLIQUEZ ICI
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Mardi, 9h30 à 12h30, en présentiel, X-XXXX. Notez bien que le professeur pourrait communiquer des modifications ponctuelles à cet horaire. Heure de bureau de l'enseignant : sur rendez-vous. De préférence par Zoom (lien sur Moodle).

TABLE DES MATIÈRES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 5
6 Modalités du cours 7
6.1 Modalités de participation au cours 7
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 7
6.3 Modalités de remise des travaux 7
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 7
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 7
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 7
7 Bibliographie - Médiagraphie 8
7.1 Documentation obligatoire 8
7.2 Documentation complémentaire 8
8 Références 10
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 10
8.2 Document et Informations additionnelles 11
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 12
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 13
8.5 Compétences 14

1 DESCRIPTION DU COURS

Caractères de la période, qui s'étend du Ve au XVe siècle, au regard des problèmes spécifiques des sources et de l'historiographie. La délimitation progressive de l'Occident et la périodisation en trois époques, vues sous un angle critique : haut Moyen Âge (fusion des héritages antique, judéo-chrétien et germanique) ; Moyen Âge central (la féodalité et la chrétienté) ; bas Moyen Âge (convulsions internes, naissance de l'État et de la société modernes). Questions abordées au travers des grands événements de la période, du cadre de la vie matérielle, de l'organisation sociale, de l'exercice et des luttes de pouvoir, de la culture et de son expression. https://etudier.uqam.ca/recherche-cours?disc_code=102&disc_nom=Histoire

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Les étudiant(e)s termineront ce cours en ayant acquis les connaissances et compétences suivantes :

1. Compréhension critique de plusieurs événements, développements, tendances et thèmes nécessaires pour aborder l'histoire de l'Europe médiévale ;
2. Compréhension des sources médiévales traduites et de leur importance ;
3. Capacité à définir et critiquer l'idée du « Moyen Âge » et les idées reçues sur cette période ;
4. Capacité à évaluer la provenance et la transmission des sources historiques ;
5. Compréhension des événements clés du Moyen Âge ;
6. Capacité à expliquer chacun des éléments ci-dessus.

Objectifs spécifiques aux étudiant(e)s du B.E.S. :

- Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets des avoir ou de culture dans l'exercice de ses fonctions ;
- Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante ;
- S'engager dans une démarche collective et individuelle de développement professionnel.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours offre une introduction générale à l'histoire du Moyen Âge européen. Il s'agit de la période traditionnellement définie de la dissolution politique de l'Empire romain d'Occident (476) à la chute de l'Empire romain d'Orient (1453), la fin de la Guerre de Cent Ans (1453) ou la découverte de l'Amérique par les Européens (1492). Le cours comporte quatre volets : survol historique du Moyen Âge (haut Moyen Âge, Moyen Âge central et bas Moyen Âge), analyse des périodes d'effervescence culturelle et intellectuelle (renaissances carolingienne, ottonienne et du XIIe siècle), analyse des périodes de crise à partir de trois thèses classiques (*Mohammed et Charlemagne* d'Henri Pirenne, *La Société féodale* de Marc Bloch et *L'Automne du Moyen Âge* de Johan Huizinga) et finalement retour sur la notion du Moyen Âge comme une période pleine d'innovations, de développements et de surprises. Les exercices et les ateliers invitent les étudiant(e)s à utiliser et critiquer par eux et elles-mêmes les sources médiévales et apprécier les ressemblances et les différences observables entre notre époque et le Moyen Âge.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les cours sont donnés magistralement. Des présentations visuelles accompagnent le contenu du cours. Une partie du temps dévolu au cours est prévue pour répondre aux questions des étudiants. Chaque cours est divisé en trois périodes avec une courte pause entre chacune à l'exception des trois séances comprenant des ateliers. Les jours d'atelier, les étudiant(e)s seront invités à rejoindre les moniteurs ou monitrices dans les locaux réservés à cet effet pour des périodes d'une heure à la fin du cours (11h30-12h30).

Ateliers (3x5% = 15%) 1er octobre, 5 novembre et 26 novembre (11h30-12h30 = 1h)

a) **Objectifs :** Apprendre les étapes essentielles (critique externe, interne et synthèse) permettant d'utiliser et de commenter un document historique du Moyen Âge.

- **Travail 1 :** La critique externe vise à évaluer l'authenticité du document à partir de son auteur, de sa provenance, de sa datation et de sa matérialité. Il faudra lire le document, **la *Donation de Constantin*, disponible sur Moodle et répondre aux petites questions avant et pendant l'atelier.**
- **Travail 2:** La critique interne se concentre sur le contenu du document en évaluant la cohérence, le style, le vocabulaire, les faits, les événements et les intentions de l'auteur. **Il faudra lire de même les *Dictatus papae* et répondre aux petites questions avant l'atelier et participer à l'atelier.**
- **Travail 3:** La critique de synthèse met en relation la critique externe et la critique interne en replaçant le document dans son contexte historique global, en le comparant avec d'autres sources, en analysant des influences, etc. Il s'agit de comprendre un document au-delà de lui-même. **Pour ce dernier atelier, il faudra lire la *Vision de Wettin*, répondre aux questions et participer à l'atelier.**

b) Démarche : Le document sur lequel les étudiant(e)s travailleront sera disponible sur Moodle. Il comportera des questions qui devront être répondues avant la tenue de l'atelier, l'objectif étant de permettre aux étudiant(e)s de partager leurs réponses avec les autres pendant l'atelier. Le document dûment rempli doit être apporté et remis au moniteur ou à la monitrice à la fin de l'exercice par l'étudiant(e).

c) Évaluation : présence aux ateliers (une absence non motivée par une raison valable vaut zéro), participation active, qualité des réponses. Pour avoir tous les points, il faut donc être présent, remettre le document avec réponses et participer à l'atelier.

Examen de mi-session (15%) 15 octobre (11h-12h30 = 1h30)

a) Objectifs : contrôle des connaissances apprises avant la semaine de lecture (compréhension du survol historique du Moyen Âge et des principales périodes d'effervescence culturelle et intellectuelle).

- **1re partie :** 5 questions courtes (5x1 pt.) sur des éléments (personnages, expressions géographiques, événements, etc.) vus en classe devant être expliqués en termes chronologiques, géographiques et conceptuels. Ces questions sont limitées au contenu du cours et des lectures obligatoires — mais les lectures facultatives peuvent aider l'étudiant(e) à formuler sa réponse
- **2e partie :** une question longue (10 pts.) devra être choisie parmi deux proposées par l'enseignant. Elles devront être répondues en mobilisant les connaissances acquises et en liant les éléments des cours avec les lectures et vice versa. Il faudra montrer une réflexion originale et historique sur le sujet en question.

b) Démarche : les questions courtes seront dévoilées lors de l'examen, mais les éléments seront bien mis en évidence lors de chaque cours (p. ex. Charlemagne). Le but n'est pas de piéger les étudiant(e)s, mais de leur montrer les personnages, expressions géographiques, événements, concepts les plus importants pour bien comprendre le Moyen Âge. Aucun matériel n'est autorisé le jour de l'examen, hormis évidemment stylos et correcteurs.

c) Évaluation : qualité du français, quantité et qualité des informations et des connaissances exprimées, cohérence, logique et qualité de l'argument, précision et pertinence des propos, qualité globale des réponses.

Travail de fin de session (30%) 19 novembre

a) **Objectifs** : permettre aux étudiant(e)s d'approfondir leur compréhension d'un phénomène, d'un événement, d'un personnage, d'une période, etc. en lien avec le cours (histoire du Moyen Âge) en montrant une recherche approfondie sur le sujet et le développement d'une pensée originale et historique sur la problématique choisie. Ce travail vise à renforcer les compétences en recherche, synthèse et rédaction académique.

b) **Démarche** : Dans un premier temps, l'étudiant(e) devra confirmer auprès de l'enseignant le sujet pour qu'il soit validé **avant le 8 octobre 2024**. La liste des sujets sélectionnés par les étudiants sera disponible sur Moodle. Le sujet sera limité à un(e) seul(e) étudiant(e) sauf avis contraire.

- Le sujet devra être articulé autour d'une problématique (c.-à-d. une question) clairement formulée et établie dans l'introduction du travail : p. ex. « Cassiodore a-t-il réellement sauvé la civilisation occidentale ? » (cela rappelle l'article de Jacob Hammer, « Cassiodorus, the Savior of Western Civilization », publié en 1945 dans *Bulletin of the Polish Institute of Arts and Sciences in America)*.
- Le travail devra être d'une longueur entre 6 et 10 pages, en Times New Roman (ou équivalent : p. ex. Arial ou Calibri ou Libertinus sur Linux), taille de police 12, interligne double. Référez-vous au **guide des étudiant(e)s au premier cycle en histoire** pour la taille des marges, des espacements, etc.
- Le travail devra être rédigé de manière continue (introduction, développement en paragraphes et conclusion) et suivi d'une bibliographie sans quoi le travail ne sera pas recevable.
- La bibliographie devra comportée au minimum 6 titres pertinents, portant sur le sujet choisi. Seules les monographies, les ouvrages collectifs, les articles académiques, seront considérés comme des sources valides. (Wikipédia est une encyclopédie, pas une

étude !) Faites attention à la validité des auteurs (vérifiez s'ils ont fait des études et au sein de quelles institutions, et s'ils travaillent dans des universités ou des instituts de recherche). Il n'est pas nécessaire pour l'étudiant(e) de justifier la validité des études choisies dans le texte ni dans les notes de bas de page. Leur validité devrait être tacite.
- Le travail de session devra être remis à l'enseignant au plus tard le **19 novembre 2024**. Il est possible de remettre son travail au secrétariat du département (A-6055) pendant les heures d'ouverture. La date de remise sera alors tamponnée et confirmera que votre travail a été remis à temps. Les travaux remis dans la chute après les heures d'ouverture seront tamponnés le matin du prochain jour ouvrable.

c) **Évaluation** : qualité du français, quantité et qualité des informations et des connaissances exprimées, cohérence, logique et qualité de l'argument, précision et pertinence des propos, qualité globale des réponses. La grille d'évaluation sera disponible sur Moodle à une date ultérieure au début de la session.

Examen final (40%) 10 décembre (9h30-12h30 = 3h)

a) **Objectifs :** contrôle des connaissances apprises depuis le début de la session (compréhension du survol historique du Moyen Âge, des principales périodes d'effervescence culturelle et intellectuelle, des périodes de crise, des thèses historiques classiques et des thématiques particulières).

- **1re partie :** 10 questions courtes (10x1 pt.) sur des éléments (personnages, expressions géographiques, événements, etc.) vus en classe devant être expliqués en termes chronologiques, géographiques et conceptuels. Ces questions sont limitées au contenu du cours et des lectures obligatoires — mais les lectures facultatives peuvent aider l'étudiant(e) à formuler sa réponse.
- **2e partie :** deux questions longues (30 pts.) devront être choisies parmi quatre proposées par l'enseignant. Elles devront être répondues en mobilisant les connaissances acquises et en liant les éléments des cours avec les lectures et vice versa. Il faudra montrer une réflexion originale et historique sur chaque sujet. Les lectures obligatoires doivent être mobilisées. Les lectures facultatives peuvent aider encore une fois l'étudiant(e) à formuler sa réflexion.

b) **Démarche :** les questions courtes seront dévoilées lors de l'examen, mais les éléments seront mis en évidence lors de chaque cours. Le but n'est pas de piéger les étudiant(e)s, mais de leur montrer les personnages, expressions géographiques, événements, concepts les plus importants du Moyen Âge. Aucun matériel n'est autorisé le jour de l'examen hormis stylos et correcteurs.

c) **Évaluation :** qualité du français, quantité et qualité des informations et des connaissances exprimées, cohérence, logique et qualité de l'argument, précision et pertinence des propos, qualité globale des réponses.

Fiches de lecture (10% **facultatif**)

Pour encourager les étudiant(e)s à faire les lectures obligatoires et facultatives, les étudiant(e)s peuvent remettre au début de chaque cours une « fiche de lecture » expliquant un élément choisi du contenu des lectures de la semaine. L'enseignant affichera une question en lien avec les lectures pour inspirer les étudiant(e)s. La fiche de lecture peut être rédigée à la main ou à l'ordinateur mais ne doit pas dépasser une page (interligne simple si à la main, interligne 1.5 à l'ordinateur, Times New Roman, taille 11 ou 12). Elle doit être suffisamment longue et développée (½ ou ¾ de pages) pour être considérée valide et propre (les feuilles en mauvais état seront refusées). Chaque fiche diminuera la pondération de l'examen d'un point, jusqu'à une limite de dix points (10%).

P. ex. vous avez remis 5 fiches, l'examen vaudra 35 points au lieu de 40 points et vous aurez 5 points.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Atelier 1	**5%**	**8 oct.**
Examen de mi-session	**15%**	**15 oct.**
Atelier 2	**5%**	**5 nov.**
Travail de fin de session	**30%**	**19 nov.**
Atelier 3	**5%**	**26 nov.**
Examen final	**40%**	**10 déc.**
Fiches de lecture (facultatif)	**10% (retiré de la pondération de l'examen)**	***passim***

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
Activités d'enseignement			
1	3 sept.	Le Moyen Âge aujourd'hui **Présentation du plan de cours**	Quelques lectures facultatives sont disponible sur Moodle. La seule lecture obligatoire pour le premier cours est le plan de cours!
Survol historique			
2	10 sept.	Le haut Moyen Âge (V^e^-X^e^ s.)	S. COVIAUX et R. TELLIEZ, *Le Moyen Âge en Occident*… p. 17-60.
3	17 sept.	Le Moyen Âge central (XI^e^-XIII^e^ s.)	S. COVIAUX et R. TELLIEZ*, Le Moyen Âge en Occident*… p. 149-186.
4	24 sept.	Le bas Moyen Âge (XIV^e^-XV^e^ s.)	M. BALARD, J.-Ph. GENET et M. ROUCHE, *Le Moyen Âge en Occident,* Paris, Hachette, 2001, 5^e^ éd., p. 226-233, 258-267.
Les Renaissances du Moyen Âge			
5	1 oct.	La Renaissance carolingienne	Sot Michel. La première Renaissance carolingienne : échanges d'hommes, d'ouvrages et de savoirs. In: *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 32^e^ congrès, Dunkerque, 2001. Les échanges culturels au Moyen Âge. pp. 23-40.
6	8 oct.	La Renaissance ottonienne **Atelier 1 : La *Donation de Constantin***	P. RICHÉ, Les Carolingiens : *Une famille qui fit l'Europe,* Paris, Hachette, 1997 [1983], p. 381–391; P. RICHÉ et J. VERGER *Maîtres et élèves au Moyen Âge*, p. 59-73.
7	15 oct.	La Renaissance du XII^e^ siècle **Examen de mi-session**	M. BALARD, J-Ph. GENET et M. ROUCHE, *Le Moyen Âge en Occident,* Paris, Hachette, 2011, 5^e^ éd., p. 150–159.
8	22 oct.	**Semaine de lecture**	
Les crises du Moyen Âge			
9	29 oct.	Henri Pirenne : *Mahomet et Charlemagne*	H. PIRENNE, *Mahomet et Charlemagne* (chap. 1).
10	5 nov.	Marc Bloch : *La Société féodale* **Atelier 2 : Les *Dictatus Papae***	M. BLOCH*, La Société féodale* (chap. 3, 1^er^ livre, 1^re^ partie).
11	12 nov.	Johan Huizinga : *L'Automne du Moyen Âge*	J. HUIZINGA, *L'Automne du Moyen Âge* (chap. 11).
Au-delà du Moyen Âge			
12	19 nov.	Enfer, paradis et purgatoire **Remise du travail de session**	J. LE GOFF « La naissance du Purgatoire (XII^e^–XIII^e^ siècle) », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public,* vol. 6, 1975, p. 7–10; J. LE GOFF, « Au-delà », dans J. LE GOFF et J.-Cl. SCHMITT (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Pluriel, 2014, p. 89–101; M. LAUWERS, « Mort(s) », dans J. LE GOFF et J.-Cl. SCHMITT (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Pluriel, 2014, p. 771–787.

13	26 nov.	Orient, Afrique et Asie **Atelier 3 : La *Visio Wettini***	A. DUCELLIER, M. KAPLAN, B. MARTIN et Fr. MICHEAU, *Le Moyen Âge en Orient : Byzance et l'Islam,* Paris, Hachette, 5e éd., p. 18–21 (+ cartes), 63–75, 183–197 et 293–301; M. BALARD et A. DUCELLIER, « B*yzance et Occident »* dans J. LE GOFF et J.-Cl. SCHMITT (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval,* Paris, Pluriel, 2014, p. 116–125; M. BALARD », *« Byzance vu de l'Occident »* dans J. LE GOFF et J.-Cl. SCHMITT (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval,* Paris, Pluriel, 2014, p. 126–135; P. GUICHARD, dans J. LE GOFF et J.-Cl. SCHMITT (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval,* Paris, Pluriel, 2014, p. 523–538.
14	3 déc.	Renaissance et mort de l'Europe	J. HEERS, *Le Moyen Âge : une imposture,* Paris, Perrin, coll. « Tempus », no 243, p. 53–75; P. BRIOIST, « Renaissance », dans Ch. DELACROIX, Fr. DOSSE, P. GARCIA et N. OFFENSTADT *Historiographies,* Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », nº 179–180, vol. 2, p. 1171–1185.
15	10 déc.	**Examen final**	

Lectures

Toutes les lectures sont sur Moodle. Il y a une lecture principale et obligatoire, suivie par des lectures secondaires et facultatives. Toutes les lectures obligatoires sont uniquement en français. Les lectures facultatives peuvent être en anglais.

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La participation nécessitera de la part de chacune et chacun :

- La lecture des textes obligatoires pour la semaine avant le cours ;
- La participation active à la séance en présence (les jeudis 9h30–12h30) sans quoi il sera impossible de considérer que l'étudiant(e) ait assimilé la matière du cours ;
- La participation active aux trois ateliers prévus pour la session et présentés par des étudiants aux cycles supérieurs en histoire.

Hors cours, il est attendu de l'étudiant(e) qu''il ou elle fasse les lectures obligatoires et la recherche nécessaire à la rédaction du travail final tout au long de la session.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

L'étudiant qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant(e). Pour pouvoir accéder à un tel arrangement, l'enseignant(e) lui demandera de fournir une pièce justificative avant d'autoriser la reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques. Les travaux doivent être remis au Secrétariat du Département d'Histoire — local A-6055 (Bâtiment A : Aquin, 6e étage), dans la « chute à documents », imprimés et mis en forme selon les normes du Département.

→ Un travail sera refusé s'il est remis par l'étudiant alors que les autres étudiants du même cours ont reçu leur copie corrigée ou le solutionnaire de l'évaluation. Dans un tel cas, la note zéro sera attribuée.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Ce manuel est disponible en ligne sur Cairn.info. Vous pouvez aussi l'acheter si vous le désirez.

Stéphane Coviaux et Romain Telliez, Le Moyen Âge en Occident, Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus », 2019, 296p.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Ressources numériques

- International Medieval Bibliography : cette base de données est extrêmement utile et contient des informations sur plus de 500 000 publications portant sur le Moyen Âge. Elle est donc idéale pour trouver des ressources sur n'importe quel sujet. Elle fonctionne aussi bien en français qu'en anglais, ou dans d'autres langues. Elle est accessible sur Sofia – UQÀM.
- Le service de Prêt entre bibliothèques (PEB) est indispensable pour obtenir des livres, chapitres ou articles possédés dans d'autres bibliothèques universitaires. Le délai est court (quelques jours en général). Les chapitres et les articles peuvent être livrés en format PDF par courriel
- Collections de revues numériques avec un grand nombre d'études portants sur le Moyen Âge :
    - PERSÉE
    - OpenEdition
    - JSTOR
    - Project Muse
    - CAIRN

Bons ouvrages pour débuter

- Jérôme Baschet, La Civilisation féodale : de l'an mil à la colonisation de l'Amérique, Paris, Flammarion, 2018 [2006], 865p. (À comparer avec l'ouvrage classique de Marc Bloch, La Société féodale.)
- Peter Brown, La Toge et la mitre : le monde de l'Antiquité tardive, 150–750 apr. J.-C., Paris, Thames & Hudson, 1995, 204p. (Ou en langue originale : The World of Late Antiquity.)
- Geneviève Bührer-Thierry, L'Europe carolingienne : 714–888, Malakoff, Armand Colin, 2019, 4e éd., 216p.
- Jean-Philippe Genet, Le Monde au Moyen Âge, Paris, Hachette, 1991, 272p.
- Michel Hébert, Le Moyen Âge, Montréal, Boréal, coll. « Boréal express », 2012 [1996], 130p.
- Jacques Le Goff, La Civilisation de l'Occident médiéval, Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2008, 374p.
- Jacques Le Goff, Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ? Paris, Seuil, coll. « Points histoire », 2014, 208p. (Excellente contre-introduction à la périodisation.)
- Laure Verdon, Le Moyen Âge : 10 siècles d'idées reçues, Paris, Le Cavalier Bleu, 2019 [2014], 216p.
- Et la collection « Histoire de France », sous la direction de Joël Cornette, chez Belin (ou Gallimard/Folio) dont les 4 volumes : 481–888 : La France avant la France, 888–1180 : Féodalités, 1180–1328 : L'Âge d'or capétien et 1328–1453 : Le Temps de la guerre de Cent Ans.

Pour commencer le travail de session

- Christophe Badel et Hervé Inglebert, Grand Atlas de l'Antiquité Romaine…
- Robert E. Bjork (dir.), The Oxford Dictionary of the Middle Ages…
- Wolfgang Buchwald, Armin Hohlweg, et Otto Prinz (dir.), Dictionnaire des auteurs grecs et latins de l'Antiquité et du Moyen Âge…

- Jean Favier (dir.), Dictionnaire de la France médiévale…
- René Fédou, Lexique historique du Moyen Âge…
- Claude Gauvard, Alain de Libera, et Michel Zink (dir.), Dictionnaire du Moyen Âge…
- Jean Hilaire, Thésaurus d'histoire médiévale….
- John M. Jeep (dir.), Medieval Germany: an encyclopedia…
- William W. Kibler, Medieval France: An Encyclopedia…
- Christopher Kleinhenz, Medieval Italy : an Encyclopedia…
- Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt (dir.), Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval…
- Patrick Mérienne, Atlas mondial du Moyen Âge…
- Oliver Nicholson, The Oxford Dictionary of Late Antiquity…
- Christopher Scarre et Camille Cantoni, Atlas de la Rome antique…
- Joseph R. Strayer (dir.), Dictionary of the Middle Ages…
- François-Olivier Touati (dir.), Vocabulaire historique du Moyen Âge…
- André Vauchez et Catherine Vincent (dir.), Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge…

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	**Niveau de développement attendu**	Élément.s d'évaluation rattaché.s à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Sensibilisation	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Consolidation	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Sensibilisation	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.